

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2012

1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations, qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

2. Ressources de la Commission de pilotage

2.1. Les indicateurs de l'enseignement

Le 7^e recueil des indicateurs de l'enseignement a été diffusé et mis en ligne sur le site enseignement.be le 9 novembre 2012. Sur 33 indicateurs, il en contient 8 nouveaux et 8 modifiés.

8 nouveaux indicateurs :

- Ind. 10 : Immersion linguistique dans l'enseignement fondamental ordinaire
- Ind. 16 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré commun de l'enseignement secondaire
- Ind. 17 : Parcours d'élèves entrés en 1^{re} année du 1^{er} degré différencié de l'enseignement secondaire
- Ind. 18 : Origine des élèves inscrits en 3^e secondaire
- Ind. 22 : compétences en mathématiques des élèves de 2e primaire (2011)
- Ind. 23 : compétences en mathématiques des élèves de 5e primaire (2011)
- Ind. 24 : compétences en mathématiques des élèves de 2e secondaire (2011)
- Ind. 25 : compétences en mathématiques des élèves de 4e secondaire (2011)

8 indicateurs modifiés (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :

- Ind. 1 : Taux de scolarisation en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Ind. 2 : Perspectives de population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire
- Ind. 8 : Disparités socioéconomiques dans l'enseignement fondamental et secondaire
- Ind. 14 : Parcours sur 6 ans d'élèves entrés en 1^{re} année primaire ordinaire en 2005-2006
- Ind. 15 : Transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- Ind. 19 : Parcours sur 6 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire
- Ind. 20 : Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice
- Ind. 28 : Certification en 6^e année de l'enseignement secondaire
- Ind. 33 : Population scolaire, par réseau, dans l'enseignement fondamental et secondaire

2.2. Rapport général du service d'inspection

La Commission de pilotage a pris connaissance du rapport général du Service d'Inspection le 18 décembre 2012.

2.3. Les évaluations externes

Évaluations externes certificatives

Épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB de juin 2012 et les a analysés. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire ainsi que pour tous les élèves des années secondaires différenciées et de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 58.373 élèves ont été inscrits à l'épreuve. Le taux de réussite entre 2012 et 2011 a très légèrement augmenté pour toutes les catégories d'élèves, hormis pour le primaire spécialisé et l'année différenciée supplémentaire. Une hausse de 15 % est observée en 1^{re} année commune/complémentaire. Néanmoins, cette catégorie ne comprenant qu'un nombre limité d'élèves, le taux de réussite peut vite fluctuer d'une année à l'autre. Il reste très faible au sein du 1^{er} degré différencié. Il en va de même pour le secondaire spécialisé. Pour ces catégories, seul un élève sur cinq réussit l'épreuve.

La Commission de pilotage a de plus pris connaissance des statistiques des recours concernant l'attribution du CEB. Cette année, 38 recours recevables sur 69 ont été déclarés fondés. La proportion s'établit à 55 % contre 48 % en 2011.

Épreuve externe commune du CEID

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats des écoles participantes à l'épreuve externe du CEID. C'est la seconde fois que cette épreuve se déroule à large échelle. Pour les écoles qui y participent, tous les élèves de 2^e commune, de 2^e complémentaire et de 3^e année spécifique de différenciation et d'orientation ont participé à l'épreuve. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve. Les élèves devaient présenter à la fois l'épreuve de mathématiques et de français.

Le nombre de participants a augmenté : en 2012, 36.401 élèves étaient inscrits à l'épreuve tandis qu'ils étaient 31.040 en 2011.

En 2^e commune, ce sont au total 53,2 % des élèves qui ont réussi les deux épreuves. Les 46,8 % d'élèves qui ne les ont pas réussies se répartissent comme suit : 5,7 % ont réussi l'épreuve de mathématiques, mais raté celle de français, 21,7 % des élèves ont réussi l'épreuve de français, mais échoué à celle de mathématiques et 19,5 % ont raté les deux épreuves.

Épreuve externe commune du TESS

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe TESS des écoles qui y participaient. Comme l'année précédente, l'épreuve d'histoire

(compétence « critiquer ») était destinée aux élèves de 6^e G et 6^e TT et celle de français (la lecture de textes informatifs) aux élèves de 6^e TQ et de 7^e P. Le taux de participation a légèrement augmenté : 11.788 ont été inscrits au TESS histoire en 2012 (contre 10.997 en 2011) et 8.865 élèves ont été inscrits au TESS français (contre 7.698 en 2011)

Le taux de réussite au TESS histoire est légèrement inférieur en 2012 (85,3 %) par rapport à l'année passée (87,2 %). Le taux de réussite au TESS français est quant à lui stable : 82,0 % des élèves ont réussi l'épreuve en 2012 alors qu'ils étaient 81,4 % à l'avoir réussi en 2011.

Évaluations externes non certificatives

Évaluation non certificative en mathématiques : résultats

Lors de sa réunion du 20 mars, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats des élèves à l'évaluation externe non certificative en mathématiques de novembre 2011.

Les groupes de travail ont ciblé les domaines qui posent des difficultés aux élèves (difficultés observées lors de l'analyse des résultats au CEB). C'est ainsi que seuls les domaines des *Grandeurs* et des *Solides et Figures* ont été traités en 2^e et 5^e années primaires et en 2^e année commune et différenciée de l'enseignement secondaire. En 4^e secondaire, c'est l'application de la géométrie dans des problèmes qui a posé des difficultés aux élèves.

Globalement, en ce qui concerne les épreuves liées aux socles de compétences, en 2^e et 5^e primaires et en 2^e secondaire, on constate que les élèves éprouvent plus de difficultés dans le domaine des *Grandeurs* que dans celui des *Solides et Figures*. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il apparaît que l'argumentation mathématique est encore source de difficulté. Toutefois, une évolution favorable semble se dessiner étant donné la diminution des difficultés rencontrées par les élèves de 2^e secondaire lorsqu'ils sont amenés à réaliser une argumentation mathématique.

Révision de l'architecture générale du dispositif des évaluations externes

Le 2 mai, la Commission de pilotage a formulé une série de propositions visant à modifier l'architecture générale des évaluations externes, tant certificatives que non certificatives :

- suppression des évaluations externes non certificatives en 2^e secondaire à condition que le CE1D devienne obligatoire ;
- déplacement de l'évaluation de 2^e primaire vers la 3^e primaire ;
- évaluation systématique en 4^e secondaire ;
- passation des évaluations en octobre ;
- suppression des évaluations externes non certificatives en langues ;
- introduction d'une épreuve en langues dans le CE1D à partir de 2014 et d'une épreuve en sciences en 2015 ;
- obligation de passation de l'épreuve CE1D pour toutes les écoles ;
- extension du TESS et introduction progressive des mathématiques ;

- réduction de la taille des groupes de travail chargés de concevoir les évaluations externes non certificatives ;
- assouplissement des règles de participation des élèves du spécialisé aux évaluations externes non certificatives.

La plupart de ces propositions ont été introduites par le Gouvernement dans un avant-projet de décret.

2.4. Les évaluations des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

La présentation des rapports d'évaluation des formations en cours de carrière organisées par l'IFC et les différents réseaux au cours de l'année scolaire 2010-2011 a été à l'ordre du jour de la réunion du 24 avril 2012 de la Commission de pilotage.

À cette occasion, elle a souhaité que la présentation des rapports de l'année scolaire 2011-2012 soit commune à l'IFC et aux opérateurs des réseaux. Un groupe de travail a été constitué pour mener à bien cette tâche. De plus, il s'attèlera à remettre une note de « bilan et perspectives » de 10 années d'existence des décrets sur la formation en cours de carrière. Enfin, il a amélioré les tableaux quantitatifs de description de formation afin de faciliter le travail de la Commission.

Les rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux ont également été mis à l'ordre du jour de la réunion du 24 avril 2012. Par la suite, la Commission a rendu un avis à Madame la Ministre reprenant quelques constats d'un groupe de travail :

1. La trop grande quantité de contenus à couvrir par rapport au nombre d'heures disponibles.

- Il conviendrait d'actualiser et de réduire aux « incontournables » la liste des textes fixée pour l'axe administratif ;

- L'axe relationnel devrait être centré sur le changement de posture, avec une liste de compétences moins ambitieuse ;

- L'axe pédagogique devrait être repensé en prenant comme fil conducteur le pilotage pédagogique d'un établissement scolaire s'articulant en quatre dimensions :

- L'évaluation,
- la gestion des compétences pédagogiques de l'équipe,
- la mise en place de la continuité des apprentissages,
- les enjeux de l'enseignement (mixité sociale, citoyenneté, gestion des élèves à besoins spécifiques).

De plus, les aspects plus structurels de la remédiation devraient être relayés au niveau du réseau. Il en est de même pour l'organisation du conseil de classe.

Ces éléments peuvent être rencontrés par une modification de l'Arrêté du 26 septembre 2007.

2. L'articulation des formations entre les réseaux et l'interréseaux.

Il serait préférable que les formations interréseaux précèdent les formations réseaux. À tout le moins, l'axe administratif de l'interréseaux devrait constituer la 1^{re} étape de la formation.

3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif

3.1. Groupes de travail sur les compétences terminales.

Révision des référentiels

Comme demandé par le Cabinet, fin 2011, la révision des compétences terminales et savoirs communs requis de l'ensemble des élèves (référentiels) a été entreprise pour les disciplines suivantes :

- histoire, géographie et sciences humaines pour les humanités professionnelles et techniques ;
- sciences économiques et sociales pour les humanités professionnelles et techniques ;
- sciences et technologie pour les humanités professionnelles et techniques ;
- français pour les humanités professionnelles et techniques ;
- mathématiques pour les humanités générales et technologiques ;
- sciences pour les humanités générales et technologiques.

La réunion générale de présentation des travaux et d'installation des groupes de travail a eu lieu le 1^{er} février 2012. En principe, les nouveaux référentiels seront transmis au Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire entre février et mars 2013 pour être ensuite communiqués au Gouvernement.

3.2 Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006.

En 2012, la Commission a statué sur 293 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 125 manuels, 109 outils pédagogiques et 59 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 106 manuels, à 104 outils pédagogiques et à 57 logiciels. Les listes d'ouvrages agréés sont tenues à jour sur le site enseignement.be.

En 2012, la Commission de pilotage a traité plusieurs réclamations introduites par les maisons d'édition :

1. Les Editions Erasme pour le manuel « Graag gedaan Leerlingenboek 6e année » : refus lors de la séance de la Commission de pilotage du 20 décembre 2011, confirmation du refus lors de la séance de la Commission de pilotage du 6 mars 2012 après consultation du Collège d'avis de l'Inspection et de la Direction de l'Égalité des chances.
2. Editions Plantyn : 3 manuels de la série « Matos (3^e année) »: refus le 20 décembre 2011, révision suite à la réclamation et agrément lors de la séance de la Commission de pilotage du 24 avril 2012.

La Commission de pilotage avait débattu des difficultés d'application du décret relatif à l'agrément en octobre 2011. Elle avait demandé qu'un groupe de travail mixte Inspection – Service général du pilotage poursuive l'analyse et propose des suggestions de modification du décret.

Suite à ce travail, lors de sa réunion d'octobre 2012, la Commission a formulé une série de propositions, principalement en vue d'inclure les ressources numériques dans le dispositif d'agrément :

- 1° élargir la catégorie « logiciels scolaires » à l'ensemble des ressources numériques (plateformes...);
- 2° octroyer l'agrément de conformité aux ressources numériques pour une durée de 4 ans ;
- 3° envisager une procédure de retrait d'agrément si une ressource agréée évoluait dans le non-respect des critères d'agrément ;
- 4° intégrer le respect du code de terminologie grammaticale comme nouveau critère d'agrément ;
- 5° fusionner les budgets « manuel » et « logiciel » alloués aux écoles ;
- 6° élargir le soutien financier à l'achat de manuels scolaires pour les quatre années supérieures du secondaire et la maternelle afin d'aligner les conditions de subvention entre les logiciels et les manuels.

Madame la ministre a pris acte de ces propositions et a demandé à l'administration de lui soumettre une proposition d'un nouveau texte pour le décret.

3.2. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière : propositions et avis dans le domaine de la formation en cours de carrière

Lors de la réunion du 18 septembre 2012, la Commission de pilotage a établi des propositions pour le **plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseaux** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la Cellule administrative de coordination des actions de prévention du décrochage scolaire et de la violence et du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias, chacun pour les matières qui les concernent.

La Commission de pilotage a également transmis au Gouvernement des avis favorables sur les programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs.

3.3. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

À partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

Évaluation du décret « Inscriptions »

Le décret « inscriptions » prévoit que la Commission de pilotage rédige tous les deux ans, un rapport évaluant 8 points :

1. l'évolution du taux de réussite au cours et à l'issue du 1er degré ;
2. l'évolution du taux de fréquentation des années complémentaires organisées à l'issue d'une 1^{re} ou d'une 2^e année commune ;
3. la mise en œuvre par les écoles de stratégies de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école primaire ou fondamentale d'origine ;
4. le développement d'expériences pilotes de partenariats entre écoles d'indice socio-économique faible et d'indice socioéconomique plus élevé ;
5. l'évolution du nombre de changement d'écoles au cours du cycle ;
6. l'orientation en fin de cycle ;
7. la progression vers l'objectif de mixité poursuivi ;
8. le système d'attribution des places disponibles.

Le premier rapport concernant l'évaluation du décret « Inscriptions » a été présenté lors de la réunion du 24 avril de la Commission de pilotage. Celui a été envoyé à Madame la Ministre assorti des commentaires, remarques, critiques et suggestions des membres de la Commission, repris dans le procès-verbal de cette réunion. Le rapport ayant été transmis au Gouvernement, la Commission Éducation du Parlement a invité le président de la Commission à venir le lui présenter.

La Commission a décidé de poursuivre l'évaluation du décret et de remettre un nouvel avis en avril 2013, bien que le décret prévoie une évaluation tous les deux ans, en poursuivant l'analyse des parcours de la cohorte entrée en 1^{re} année commune en 2010-2011 et en commençant la description de la cohorte 2011-2012.

Des rencontres avec les chercheurs universitaires, membres de la Commission, sont prévues afin de valider et si nécessaire adapter la méthodologie appliquée dans ce 1^{er} rapport afin de la consolider pour les années à venir.

Évaluation du décret « encadrement différencié »

L'article 17 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié prévoit que la Commission de pilotage soit « chargée d'observer, de suivre et d'évaluer de manière continue le dispositif d'encadrement différencié (...). Dans l'exercice de cette mission, la Commission de pilotage mobilise les moyens logistiques dont elle dispose et procède à toutes les expertises et auditions utiles (...). Sur la base de ses observations, la

Commission de pilotage rédige tous les trois ans un rapport à l'adresse du Gouvernement, dont le premier est toutefois établi pour la première fois au plus tard le 30 juin 2013. »

En novembre et décembre 2011, la Commission de pilotage a pris connaissance de notes de travail liées à l'encadrement différencié, et à l'évaluation de ses effets. La première note faisait le point sur les politiques d'éducation prioritaire, afin d'envisager ce que la recherche peut apporter comme éclairage aux décideurs politiques. La deuxième note proposait un calendrier de travail pour l'évaluation du décret « encadrement différencié ».

Suite à cela, une note préparatoire à l'élaboration du rapport de l'évaluation des effets du décret « encadrement différencié » a été remise en décembre 2012. Elle présente une analyse comparative entre la dernière année scolaire avant l'application du décret (2008-2009) et une année scolaire disposant d'« un encadrement différencié » (2010-2011) de différents phénomènes tels que le taux de redoublement, le taux de réussite, le retard scolaire, les changements d'établissement... Cette analyse porte aussi sur la comparaison entre les résultats au CEB en 2012 des établissements en encadrement différencié et les résultats des mêmes établissements au CEB en 2009.

Le 1^{er} rapport d'évaluation, de juin 2013, évaluera l'impact des mesures d'encadrement différencié au niveau des élèves et d'autre part de l'évaluation quantitative et qualitative de l'utilisation faite des moyens d'encadrement différencié par les établissements. La recherche universitaire menée sur les PGAED, actuellement en cours, produira une revue de littérature destinée à répondre aux questions évoquées dans la note faisant le point sur les politiques d'éducation prioritaire. Cette revue sera intégrée à l'évaluation de juin 2013. Faisant suite à la proposition de la Commission de pilotage de 2011, des données concernant le « climat de l'école » et la « vie scolaire », tels que les faits de violence, d'exclusion, de décrochage, etc. seront présentes. Enfin, l'Inspection visitera des écoles en encadrement différencié pour vérifier l'adéquation de leur PGAED avec le prescrit décréteil et d'entendre comment les équipes pédagogiques ont élaboré le projet.

Résultats à l'épreuve externe commune du CEB dans le 1^{er} degré différencié

Depuis l'analyse des résultats de l'épreuve certificative en vue de l'obtention du CEB en 2009, la Commission de pilotage porte une attention particulière au taux de réussite des élèves du premier degré différencié. Elle a remis à la Ministre un 1^{er} avis en 2010 et un 2^e en 2011.

Un 3^e avis a été envoyé à Madame la Ministre en 2012. En synthèse, la Commission de pilotage fait deux recommandations et émet quatre propositions :

- poursuivre l'analyse des résultats et du parcours des élèves du premier degré ;
- réaffirmer l'importance d'une maîtrise des Socles de compétences par tous les élèves par un renforcement du continuum pédagogique jusqu'à la fin du 1^{er} degré ;

- proposition 1 : généralisation de l'épreuve externe commune du CE1D ;
- proposition 2 : possibilité d'une valorisation de la réussite de parties de l'épreuve externe commune du CEB ;
- proposition 3 : soutien au développement de l'utilisation d'un PIA pour tous les élèves du 1er degré différencié ;
- proposition 4 : construction d'un modèle commun de rapport circonstancié de

l'instituteur sur le refus d'octroi du CEB.

La Commission de pilotage poursuivra l'analyse sur les parcours des élèves dans le premier degré différencié en 2013, et déposera un nouvel avis à Madame la Ministre.

Avis sur les Bassins de vie

Lors de sa séance du 6 mars 2012, les résultats de 2 groupes de travail constitués à la demande du Gouvernement conjoint interfrancophone régional et communautaire ont été présentés à la Commission de pilotage. Ils étaient chargés d'analyser les notions de « bassins de vie » et de « pôles de synergie » ; notions présentes dans les Déclarations de politique communautaire et régionale wallonne. La Commission de pilotage a été sélectionnée par Madame la Ministre Simonet afin de se prononcer sur les bassins de vie et lui a rendu son avis à la suite de sa réunion du 24 avril 2012.

Avis concernant le Plan Horizons 2022

La Commission de pilotage a été sollicitée par les gouvernements conjoints de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie afin qu'elles rendent un avis sur les 18 mesures reprises dans le « Plan Horizons 2022 » qui concernent l'enseignement obligatoire.

Afin de respecter les délais, une réunion supplémentaire de la Commission a été organisée le 6 novembre. L'avis a été finalisé lors de la réunion du 20 novembre et envoyé par la suite à Monsieur le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte.

Projet « TABOR »

Une présentation du tableau de bord « TABOR » pour le secondaire a eu lieu lors de la réunion d'octobre. Suite à celle-ci, la Commission a demandé que le document soit soumis à un panel de chefs d'établissement avant d'être diffusé. Pour rappel, deux exemplaires du tableau de bord de chaque école sont édités : l'un à l'attention du chef d'établissement, l'autre à l'attention du pouvoir organisateur.

5. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

Par ailleurs, à propos des décrets relatifs à la formation en cours de carrière, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

Enfin, en lien avec la problématique de la réussite des élèves dans le premier degré différencié, la Commission de pilotage a proposé dans son avis 2011/01 une modification dans le décret sur le premier degré différencié (30-06-2006). Un article 16 bis pourrait être ajouté, qui entrerait en vigueur deux ans après son adoption, afin de permettre aux équipes pédagogiques de s'y préparer. :

Article 16 bis. - § 1er. Pour tous les élèves inscrits en première année différenciée, le Conseil de classe rassemble dans un plan individuel d'apprentissage les informations qu'il a pu récolter sur l'état de maîtrise des compétences attendues à la fin de la deuxième étape du continuum pédagogique conformément à l'article 16, § 2, du décret du 24 juillet 1997 ainsi qu'au décret du 19 juillet 2001 précités, le dossier de l'élève lors de son parcours dans l'enseignement fondamental contenant notamment le rapport circonstancié de l'instituteur sur le refus d'octroi du CEB, ainsi que les résultats de tests de dépistages d'éventuels troubles d'apprentissage. Le plan individuel d'apprentissage comprend également l'horaire hebdomadaire suivi par l'élève et les informations données à l'élève et à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale. Une attention sera portée par les équipes à n'y faire figurer que des informations utiles sur le plan pédagogique, et exclura des données risquant de stigmatiser l'élève.

Ce plan individuel d'apprentissage est présenté, au début de l'année scolaire concernée, à l'élève ainsi qu'à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale par le chef d'établissement ou son délégué accompagné éventuellement d'un autre membre de l'équipe pédagogique ou d'un membre du Centre psycho-médico-social concerné.

§2. Afin de suivre la situation des élèves inscrits en 1^{re} et en 2^e années différenciées en ce compris les élèves visés par la disposition définie à l'article 28, § 3, le Conseil de classe se réunit au moins trois fois par année scolaire : au début de l'année scolaire, avant le 15 janvier et au début du troisième trimestre.

Lors de chacune des réunions, le Conseil de classe complète le dossier évoqué au § 1er sur la base notamment des informations fournies par les enseignants en charge des élèves concernés. Le Conseil de classe peut revoir et adapter régulièrement le plan individuel d'apprentissage en fonction de l'évolution de l'élève. Ce dernier ainsi que ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale en sont immédiatement informés.

Toutefois, comme en 2011, la Commission de pilotage propose qu'une telle modification du décret ne soit appliquée qu'après une préparation des acteurs du terrain à une telle disposition par une récolte de pratiques intéressantes dans ce domaine et une sensibilisation à l'intérêt du PIA.

6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice

En 2013, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif ;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- poursuivre la réflexion à propos des perspectives d'avenir pour la formation en cours de carrière des personnels et la formation des directeurs et notamment établir une note « bilan et perspectives » dix ans après la création des décrets sur la formation en cours de carrière des enseignants ;
- poursuivre la réflexion suite au 4^e rapport général de l'Inspection ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'observation des résultats à l'épreuve externe commune CEB, en particulier pour les élèves du 1^{er} degré différencié ;
- analyser les résultats au CEID, étant donné sa généralisation à tous les établissements de manière plus pointue, notamment en lien avec l'épreuve du CEB ;
- rendre un premier rapport lié au décret « encadrement différencié » pour la fin juin 2013 ;
- rendre un 2^e rapport d'évaluation de l'application du décret « inscription » pour avril 2013 ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

7. Calendrier des travaux en 2012

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu dix réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis du Gouvernement. A chacune de celles-ci, le quorum a été atteint.

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
28 février 2012 reportée au 6 mars 2012	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du PV de la réunion du 20 décembre 2011.2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.<ol style="list-style-type: none">2.1. Réclamation (refus d'agrément des manuels scolaires « Graag gedaan- Leerlingenboek 6^e année »)3. Avis sur les programmes de formation de l'IFC.4. Rapport du service général d'Inspection.5. Révision des référentiels. Présentation par Monsieur Alain Maingain, conseiller au cabinet de Madame la Ministre Simonet.6. Bassins de vie et pôles de synergie. Rapports des groupes de travail. Présentation par Monsieur Baudouin Duelz, chef de cabinet de Madame la Ministre Simonet.

	7. Rapport annuel de la Commission de pilotage : année 2011.
20 mars 2012	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du PV de la réunion du 6 mars 2012. 2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. 3. Évaluation externe non certificative. <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Résultats des évaluations externes non certificatives en mathématique 3.2. Calendrier des évaluations externes non certificatives 2012 4. Révision des référentiels. Présentation par Monsieur Alain Maingain, conseiller au cabinet de Madame la Ministre Simonet. 5. Avis sur les bassins de vie et les pôles de synergie. 6. Parcours des élèves dans le premier degré différencié : adoption de l'avis. 7. Avis sur les programmes de formation en cours de carrière niveau « méso / réseau ».
24 avril 2012	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du PV de la réunion du 20 mars 2012. 2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Réclamation (refus d'agrément des manuels scolaires de la série « Mathos (3^e année) ») 3. Révision de l'architecture générale du dispositif des évaluations externes. 4. Calendrier des évaluations externes certificatives de juin 2013. 5. Rapport d'évaluation sur le décret inscription. 6. Note sur les bassins de vie et les pôles de synergie. 7. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière organisées par l'IFC ainsi que des formations en cours de carrière « méso/réseau », « micro/PO ». 8. Rapport d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC ainsi que de la formation initiale « méso/réseau », « micro/PO ». 9. Avis sur les programmes de formation en cours de carrière niveau « méso/réseau » : Libre Ecole Rudolf Steiner.
22 mai 2012	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du PV de la réunion du 24 avril 2012. 2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. 3. Révision de l'architecture générale du dispositif des évaluations

	<p>externes.</p> <p>4. Indicateurs de l'enseignement édition 2012 : table des matières et 14 indicateurs.</p> <p>5. Avis sur les programmes d'enseignement.</p>
26 juin 2012	<p>1. Approbation du PV de la réunion du 22 mai 2012.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Présentation des résultats des deux recherches sur le maintien en 3^e maternelle par les chercheurs de l'ULB/ULG.</p> <p>4. Indicateurs de l'enseignement édition 2012 et données complémentaires sur les redoublants.</p> <p>5. Calendrier de la Commission de pilotage 2012-2013.</p> <p>6. Avis sur les programmes d'enseignement.</p>
18 septembre 2012	<p>1. Approbation du PV de la réunion du 26 juin 2012.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Indicateurs de l'enseignement édition 2012.</p> <p>4. Caractéristiques et parcours des étudiants entrant dans les formations pédagogiques en Haute Ecole (Complément d'informations concernant l'indicateur n°30, présenté par Madame Jauniaux).</p> <p>5. Résultats des épreuves externes certificatives de juin 2012 : CEB/CE1D/TESS.</p> <p>6. Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel des CPMS.</p> <p>7. Groupe de travail sur la formation initiale des directeurs.</p>
23 octobre 2012	<p>1. Approbation du PV de la réunion du 18 septembre 2012.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Proposition en vue de la révision du dispositif du décret relatif à l'agrément des manuels, des logiciels et des outils pédagogiques.</p> <p>4. Présentation « Tabor enseignement secondaire ».</p> <p>5. Consultation de la Commission de pilotage à propos du plan Horizon 2022. Organisation du travail.</p> <p>6. Avis sur les programmes de l'enseignement.</p>
20 novembre 2012	<p>1. Approbation du PV de la réunion du 23 octobre 2012.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils</p>

	<p>pédagogiques.</p> <p>3. Consultation de la Commission de pilotage à propos du plan Horizon 2022. Résultats de la séance du 6 novembre 2012.</p> <p>4. Rapport d'activité du conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB.</p> <p>5. Poursuite de l'analyse des résultats du CE1D et du CEB. Proposition du Service général de l'Inspection et du Service général du pilotage du système éducatif.</p> <p>6. Avis sur les programmes d'enseignement.</p>
Copi supplémentaire : 6 novembre 2012	Plan Horizon 2022 suite.
18 décembre 2012	<p>1. Approbation du PV de la réunion du 23 octobre, du 6 novembre et 20 novembre 2012.</p> <p>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</p> <p>3. Rapport général du Service d'Inspection.</p> <p>4. Note préparatoire à l'élaboration du rapport de l'évaluation des effets du décret « encadrement différencié ».</p> <p>5. Avis sur les programmes d'enseignement.</p>